



CONSEIL COMMUNAL
CORBEYRIER

Extrait

Du procès-verbal du Conseil Communal de Corbeyrier

Séance du 14 octobre 2021
Présidence Jean-Paul Henry

Le Conseil communal de Corbeyrier

Vu le préavis municipal 21-10 | Relatif à l'arrêté d'imposition 2022

Oui le rapport de la commission de gestion et finances

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

vote (à main levée) et décide, accepte à l'unanimité sans abstention :

1. De fixer le taux d'imposition communal pour l'année 2022 à **74%** de l'impôt cantonal de base.
2. De reconduire, pour l'année 2022, toutes les autres rubriques de l'arrêté d'imposition tel que présenté.
3. D'autoriser la Municipalité à soumettre cet arrêté d'imposition à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Pour le Conseil communal de Corbeyrier

Jean-Paul Henry

Présidence

Isabelle Bournoud

Secrétariat

